Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_051-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

FINANCES - PROJET « ÉTUDE - CHAPELLE SAINT-GONERY »
DEMANDE DE SUBVENTION
Délibération 2026_051

La Commune s'apprête à lancer une nouvelle phase de travaux importants au niveau de la Chapelle Saint-Gonery, Monument Historique.
Pour cela, elle doit recruter un Architecte du patrimoine qui mènera une « Étude de diagnostic préalable - Restauration de la flèche (intérieur et extérieur), de l'oratoire, de la sacristie et l'assainissement du monument, confection d'une vitrine pour la Vierge à l'enfant ».
Cette mission d'étude est subventionnable à hauteur de 30% auprès de l'État.
Il s'agit de valider le dépôt d'un dossier de demande de subvention sur la plateforme dématérialisée de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation d'une mission d'étude de diagnostic préalable avant travaux au niveau de la Chapelle Saint-Gonery,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État pour financer cette mission qui sera réalisée par un Architecte du patrimoine et son équipe,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)